



## Secrétariat général

Genève, le 9 novembre 2023

Réf.: **CL-23/46**  
Contact: Mme Béatrice Pluchon Aux États Membres de l'UIT  
Courriel: [gbs@itu.int](mailto:gbs@itu.int)

Objet: **Ensemble de documents de la session de 2023 du Conseil concernant les activités de l'UIT relatives à l'Internet au titre des Résolutions 101, 102, 133, 180 et 206**

Madame, Monsieur,

Ainsi que j'en ai été chargée par les États Membres de l'UIT en vertu de la Résolution 102 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2022, j'ai l'honneur de vous communiquer, pour information, les documents ci-après, qui ont été transmis comme formant un tout au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies:

1 Rapport de la Secrétaire générale de l'UIT ([Document C23/33](#)) à la session de 2023 du Conseil de l'UIT, qui est une synthèse des activités de l'UIT relatives aux Résolutions de l'Union concernant l'Internet, à savoir: la Résolution 101 (Rév. Bucarest, 2023), "Réseaux fondés sur le protocole Internet", la Résolution 102 (Rév. Dubaï, 2018), "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses", la Résolution 133 (Rév. Bucarest, 2023), "Rôle des administrations des États Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés", et à la Résolution 180 (Rév. Bucarest, 2023) "Promouvoir le déploiement de la version 6 du protocole Internet" de la Conférence de plénipotentiaires. Le Rapport contient également des informations sur les activités liées à la Résolution 206 (Dubaï, 2018), "OTT".

Les États Membres du Conseil de l'UIT ont pris note de ce rapport lors de la session de 2023 du Conseil, qui a eu lieu du 11 au 21 juillet 2023. (Veuillez noter que conformément à la Décision 14 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, l'inclusion d'hyperliens dans le rapport ne signifie pas que le contenu auquel ces hyperliens renvoient est implicitement approuvé.)

2 Compilation des points de vue soumis par écrit par les États Membres du Conseil de l'UIT concernant le Document C23/33 pendant la session de 2023 du Conseil ([Document C23/DT/12\(Rév.1\)](#)).

3 Comptes rendus officiels du Conseil de l'UIT sur les discussions connexes qui ont eu lieu entre les États Membres du Conseil de l'UIT concernant le Document C23/33 pendant les séances plénières du Conseil à sa session de 2023 (Documents [C23/108](#) et [C23/112](#)).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signé)

Doreen Bogdan-Martin  
Secrétaire générale

**Références:**

Résolutions [101 \(Rév. Bucarest, 2022\)](#), [102 \(Rév. Bucarest, 2022\)](#), [133 \(Rév. Bucarest, 2022\)](#),  
[180 \(Rév. Bucarest, 2022\)](#), [206 \(Dubai, 2018\)](#)

**Annexes:** [Document C23/33](#) – Rapport de la Secrétaire générale de l'UIT – Activités de l'UIT relatives à l'Internet: Résolutions 101, 102, 133, 180 et 206

[Document C23/DT/12 \(Rév.1\)](#) - Ensemble de documents concernant les activités de l'UIT relatives à l'Internet au titre des Résolutions 101, 102, 133, 180 et 206

[Document C23/108](#) – Compte rendu de la troisième séance plénière de la session de 2023 du Conseil

[Document C23/112](#) – Compte rendu de la septième et dernière séance plénière de la session de 2023 du Conseil